

Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 05/10/2022

Séance ouverte : 18H35

Président de séance : Monsieur le Maire, Nicolas BOUCHEZ qui a procédé à l'appel

<u>Présents</u>	<u>Maire</u> : Nicolas BOUCHEZ, <u>Adjoints</u> : Jean-François HOURDEAU, Florian FINET, Mohammed YAHIAOUI, <u>Conseillers délégués</u> : <u>Conseillers</u> : Catherine BARKOVIC, Aurélie BENEDET, Corinne CRUNELLE, Jean François DUSART, Pierre LEGRAIN, Marie-Christine MONTUELLE, Mme July POMMEROLLE et Lucie VERSPIEREN
<u>Procurations :</u>	Valentin NAMUR a donné procuration à Jean-François HOURDEAU, Bérangère VINCENT a donné procuration à Florian FINET Caroline GOREZ a donné procuration à Mohammed YAHIAOUI
<u>Absent(s) excusé(s)</u>	
<u>Absents</u>	

Secrétaire de séance : M. Jean-François HOURDEAU

Le conseil donne son accord à l'unanimité

Ordre du jour :

1. Tarification accueil vacances d'octobre 2022
2. Plan Eglise
3. Informations et questions diverses

1. Tarification accueil vacances d'octobre 2022 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune candidature pour un poste d'animateur ou d'aide animateur n'est parvenue en mairie pour le centre aéré prévu du 24 au 28 octobre 2022.

Monsieur le Maire propose de faire à la place un accueil à la demi-journée. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prévoir les horaires de fonctionnement de l'accueil ainsi que les tarifs.

Après échange entre membres du conseil, il est décidé d'appliquer un tarif à la demi-journée :

Demi-journée	Coefficient de référence Fiscal		
	Inférieur à 6 000€	6 000€ et 12 000€	Supérieur à 12 000€
Mauldois	3€50	4€	4€50
Extérieurs	7 €	8 €	9 €

Mise au vote : adopté à l'unanimité

2. Plan Eglise :

Un courrier avait été envoyé par M. Le Maire en septembre 2015, afin de faire partie du plan église de la CAPH. En juin 2022, nous avons resollicité la CAPH à ce sujet.

Il s'avère que lors d'une réunion en mairie le 22 septembre, nous avons dû nous positionner afin de confirmer notre volonté sachant que nous sommes prioritaires grâce au courrier de 2015.

Voici quelques précisions importantes sur ce nouveau dispositif après avoir rebouclé ? avec la direction des finances de la CAPH :

- Au niveau des subventions possibles, il s'avère que les programmes sont moins généreux qu'auparavant (environ 300 000€ de subvention possible) ;
- La CAPH est maître d'ouvrage de l'opération et finance au maximum 800 000€ (clos et couvert uniquement) pas d'opérations intérieures ;
- Le remboursement à la CAPH commence une fois les travaux lancés et peut s'étaler sur 12 ans maximum ;

Sur une hypothèse à 1.9 millions d'euros de travaux (moyenne des travaux sur une église), le calcul est le suivant : 800 000€ CAPH / 300 000€ subvention / 800 000€ commune

Si le coût des travaux dépassent 1.9 millions d'euros, c'est la commune qui payera la différence, par exemple si le montant des travaux s'élève à 2 millions d'euros, le calcul est le suivant : 800 000€ CAPH / 300 000€ subvention / 900 000€ commune.

La CAPH ne pouvant réaliser les travaux que sur une seule église par an, Maulde a été identifiée sur l'année 2026.

Le programme se fait en fonction de la date de la demande formulée par la commune, nous avons donc dans l'ordre :

- Rumegies en 2023
- Brillon en 2024
- Mastaing en 2025
- **Maulde en 2026**
- Thun St Amand en 2027

Le projet de délibération CAPH sera présenté lors de la prochaine commission finance.

3. Informations et questions diverses :

- **Demande de vente d'une parcelle communale située Jardins de la Trinquette :**

Nous avons été destinataire d'un courrier demandant si la mairie serait d'accord pour vendre la parcelle située au fond des Jardins de la Trinquette.

Le conseil décide de ne pas vendre.

- **Sortie école :**

M. le Maire informe les membres du conseil que les sorties d'école ont été modifiées sans concertation avec la Mairie. Afin d'assurer la sécurité des enfants, la sortie des élèves se faisait côté Halle. La sortie sécurisée côté Halle sera de nouveau utilisée dès la rentrée des vacances d'octobre.

- **Remplacement de la secrétaire :**

Mme SWIEBODA a demandé un détachement dans la gendarmerie, nous avons donc dû procéder au recrutement d'une nouvelle secrétaire. Il s'agit de Mme BLAS Karine qui est recrutée en tant que rédacteur. Madame BLAS commencera en Mairie de Maulde le mercredi 23 novembre.

- **Retraite Mme LECOCQ :**

Mme LECOCQ fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre.

Pour ce faire, nous proposons de procéder au recrutement de 2 contrats PEC qui seront axés principalement sur l'animation, le périscolaire et les tâches annexes d'entretien.

- **Refus de congés :**

M. le Maire informe le conseil de sa décision de refuser des congés sachant que les agents avaient épuisé leur solde. Cette décision a été prise en parfaite corrélation avec les membres de la commission.

- **Pont de la toussaint :**

Le personnel demande s'il est possible de faire le pont de la toussaint. Cela peut s'envisager sous réserve que le personnel a encore des jours de congés à prendre.

- **Eoliennes LAPAIGNE :**

Nous avons été destinataire du mail suivant :

Je me permets de vous contacter dans le cadre d'un projet éolien que nous développons sur la commune de Brunehaut et Antoing (en Belgique) en collaboration avec la société VENTIS sa.

En application de l'article 3 de l'AGW du 20 décembre 2007 relatif au Livre Ier du Code de l'environnement, nous avons l'honneur de vous informer que la Coopérative Leuzoise pour les Energies du Futur (CLEF) sc, ici représentée par Mme Fabienne Marchal, administratrice déléguée, et la société Ventis, représentée par Benoit Mat, ont l'intention d'entamer une procédure pour l'obtention d'un permis unique de classe 1 relatif à la construction et à l'exploitation d'un parc éolien de 5 éoliennes d'une hauteur maximum de 180 m et d'une puissance maximale (pour le parc) de 25MW.

Pour ce faire, nous réalisons une réunion d'information préalable le 08 novembre 2022 sur la commune de BRUNEHAUT à 19h00.

Cependant, votre commune s'inscrit dans le périmètre de 5 km autour du projet « dans lequel des nuisances, dangers ou inconvénients sont potentiellement envisageables, vis-à-vis de l'homme et/ou de l'environnement. »

Pour ce faire, pourriez-vous nous envoyer votre liste protocolaire des personnes que vous aimeriez que nous invitons à cette réunion ouverte au public ? (Association environnementale, organisme légal, etc...)

- **Coupure éclairage public :**

M. le Maire expose au conseil la possibilité de couper l'éclairage public de 23h à 5h du matin afin de permettre de faire face aux hausses du coût de l'énergie.

Les membres du conseil valident cette proposition.

- **RAPPEL :**

Rendu des ateliers du projet le samedi 15 octobre à 8h30 en Mairie.

Fin de la séance : 19h45

Maire : Nicolas BOUCHEZ,

Adjoint : Jean-François HOURDEAU,

Florian FINET,

Mohammed YAHIAOUI,

Conseillers : Catherine BARKOVIC,

Aurélien BENEDET,

Corinne CRUNELLE,

Jean-François DUSSART,

Pierre LEGRAIN,

Marie Christine MONTUELLE,

July POMMEROLLE

Lucie VERSPIEREN